

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
61e séance
tenue le
jeudi 16 mai 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 61e SÉANCE

Président : M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997
(suite)

Engagements de dépenses correspondant à des activités nouvelles

Rapport d'activité sur l'exécution du budget-programme de l'exercice
biennal 1996-1997

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/50/SR.61
27 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997
(suite)

Engagements de dépenses correspondant à des activités nouvelles (A/C.5/50/67)

1. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général relatif aux engagements de dépenses correspondant à des activités nouvelles en Haïti, au Guatemala, en El Salvador et au Rwanda (A/C.5/50/67), fait observer que, bien qu'il n'ait pas été prévu de ressources pour ces activités dans le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997, le Secrétaire général a été autorisé à engager des dépenses d'un montant total de 24,7 millions de dollars. S'agissant d'Haïti, du Guatemala et d'El Salvador, l'Assemblée générale a demandé que les activités prévues soient financées dans la limite des ressources existantes.

2. Le rapport du Secrétaire général sur les moyens de financer les quatre activités en question sans dépassement de crédits a été établi dans l'optique d'un coût global pour l'exercice biennal des activités nouvelles, approuvées ou susceptibles de l'être, qui s'élèverait à 51 millions de dollars en 1996 et 69 millions de dollars en 1997; il tient compte par ailleurs de l'action déjà entreprise pour réduire le budget de 98 millions de dollars, ainsi que des efforts actuellement déployés pour présenter un budget-programme révisé comportant de nouvelles réductions de 154 millions de dollars, de façon à aboutir à une enveloppe globale de 2 milliards 608 millions de dollars.

3. Au stade actuel, une réduction de 140 millions de dollars semble réalisable et le Secrétaire général pense pouvoir annoncer à la cinquante et unième session qu'il lui sera possible de réaliser l'ensemble des réductions prescrites tout en exécutant toutes les activités approuvées. Un élément crucial à cet égard est la poursuite de la recherche de gains d'efficacité dans l'ensemble de l'Organisation, qui a des effets favorables sur la structure des coûts sans porter atteinte aux valeurs centrales des activités prescrites. Il n'en reste pas moins qu'il ne sera pas possible de financer des dépenses nouvelles dans la limite des crédits existants tout en réalisant intégralement le programme de travail prévu à l'origine. Le Secrétaire général aura besoin, pour continuer à rechercher des gains d'efficacité allant au-delà de ceux qui sont indispensables pour ramener l'enveloppe budgétaire à 2 milliards 608 millions de dollars, que les États Membres lui maintiennent leur appui.

4. Le Secrétaire général compte présenter, avec son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, des dépenses correspondant aux autorisations d'engagement dont le montant est estimé à 51 millions de dollars pour 1996 – mais il n'oublie pas les autres facteurs à prendre en considération, dont le plus important est le chiffre des dépenses qu'il serait possible de financer sans dépassement de crédits, au cours de l'exercice biennal, en continuant à rechercher des gains d'efficacité qui puissent s'ajouter à ceux qui sont déjà prévus. En supprimant certaines activités, on libère des ressources qui permettent d'exécuter des activités nouvelles dans la limite des crédits approuvés, comme l'ont demandé les États Membres. Un autre point important est la nécessité, en décembre 1996, de réévaluer les coûts de l'exercice biennal

1996-1997 en fonction des fluctuations monétaires. Certaines devises ont connu de fortes variantes, qui, si elles se confirmaient, aideraient à faire face aux dépenses sans dépasser les crédits ouverts.

5. Conformément aux dispositions de la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est déterminé à exécuter intégralement toutes les activités prescrites, telles qu'elles figurent dans le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 approuvé par l'Assemblée générale, dans les limites d'une enveloppe de 2 milliards 608 millions de dollars.

Rapport d'activité sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7/Add.16; A/C.5/50/57)

6. M. MANCINI (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, prend note du fait que le Secrétaire général pense qu'une réduction globale d'environ 140 millions de dollars paraît réalisable. L'Union européenne se félicite de la participation des directeurs de programme à l'action menée pour réduire les coûts et aux analyses visant à trouver des gains d'efficacité, et elle compte que le Secrétaire général suivra une démarche intégrée et qu'il fera rapport à la cinquante et unième session sur l'effet des mesures d'économie approuvées et sur les autres mesures envisageables.

7. L'Union européenne pense avec le Comité consultatif qu'on ne saisit pas clairement l'effet des économies proposées sur l'exécution des programmes, et elle s'inquiète des incidences des compressions sur les programmes et donc sur les activités prescrites. M. Mancini note que le Secrétaire général estime que des retards et des reports semblent inévitables. L'Union européenne attache une grande importance à ce que les activités approuvées soient exécutées dans leur intégralité et à ce que les économies soient réparties entre tous les chapitres du budget de façon juste, équitable et non sélective, conformément à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale. M. Mancini demande à ce propos quels étaient les critères retenus par le Secrétaire général pour la répartition des économies proposées entre les différents chapitres du budget.

8. L'Union européenne note par ailleurs que le Comité consultatif a fait observer que, si l'objectif essentiel était de réduire les dépenses, il était indispensable, pour éviter une détérioration générale de la qualité de toutes les activités que mène actuellement l'Organisation et pour faire en sorte que les activités prioritaires soient exécutées, de réexaminer les programmes.

9. La prochaine session du Comité du programme et de la coordination et la cinquante et unième session de l'Assemblée générale offriront l'occasion de passer en revue les activités prescrites et les programmes et d'assigner un rang de priorité aux différentes activités. Entre-temps, le plan à moyen terme et les priorités qui y sont énoncées demeurent applicables.

10. M. Mancini aimerait que le Secrétariat indique comment il compte réduire le nombre actuel de postes d'administrateur vacants pour arriver à la fin de 1997 au chiffre visé, soit 331 postes vacants.

11. M. Mancini note que les études interservices ne sont pas encore très avancées et rappelle que l'Assemblée générale a expressément désigné dans sa

résolution 50/214 les domaines où réaliser des économies, notamment grâce aux gains de productivité attendus des innovations technologiques, à une meilleure gestion de la documentation et des publications, à la simplification de l'administration financière, à la limitation des dépenses afférentes aux voyages et aux consultants et au réexamen des méthodes d'administration du personnel. Il compte bien que ces différentes possibilités seront étudiées sans retard.

12. Pour accroître l'efficacité à long terme, il faut investir en temps opportun – par exemple dans le cas des systèmes de télécommunication et d'information, où retarder la mise en place de technologies nouvelles nuit, à longue échéance, à l'efficacité. À cet égard, M. Mancini apprécie les efforts déployés pour introduire des innovations technologiques dans le domaine de l'administration.

13. L'Union européenne est sensible aux efforts engagés par le Secrétaire général pour identifier des économies possibles, mais les propositions dont la Commission est saisie ne relèvent pas toutes des prérogatives du Secrétaire général. En attendant qu'un rapport plus détaillé soit présenté à la cinquante et unième session, l'Union européenne peut accepter le plan d'économies du Secrétaire général, sous réserve des remarques formulées précédemment et compte tenu des observations du Comité consultatif, et elle aimerait que des économies soient réalisées dès que possible. Les problèmes relatifs au financement et à l'exécution des mandats sans dépassement de crédits pourront être abordés à nouveau à l'occasion de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget-programme, qui doit être présenté à la fin de l'année dans le cadre du processus budgétaire habituel, tel que l'Assemblée générale l'a fixé dans sa résolution 41/213 et auquel l'Union européenne attache la plus grande importance.

14. M. ATIYANTO (Indonésie) dit que sa délégation souscrit à ce qui a été dit par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour ce qui est des réductions de services, des retards et des reports de programmes que rendraient inévitables, selon le Secrétaire général, les réductions budgétaires, la délégation indonésienne considère que l'Assemblée générale est seule habilitée à apporter des changements aux activités et programmes prescrits, et qu'aucune atteinte ne devrait être portée à la réalisation intégrale de ces programmes, surtout s'agissant de ceux qui ont trait à la coopération internationale et régionale pour le développement. M. Atiyanto pense avec le Comité consultatif que c'est aux États Membres qu'il revient de décider dans quelle mesure les résolutions 50/214 et 50/215 de l'Assemblée générale peuvent être appliquées. Il est regrettable que le Secrétaire général n'ait pas exposé clairement comment on pouvait obtenir des gains d'efficacité à court terme sans que cela ait des répercussions sur les programmes et les activités.

15. Pour ce qui est des effectifs, il faut s'efforcer de faire en sorte que tous les États Membres soient convenablement représentés, surtout ceux qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés. Il convient de maintenir les concours nationaux existants. Le Secrétariat devrait fournir des renseignements chiffrés sur les licenciements prévus, avec une ventilation du chiffre global. Il faudrait aussi que l'on dispose d'une analyse complète du programme de départ anticipé.

16. M. AMARI (Tunisie) dit que sa délégation s'associe à ce qui a été dit par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'aux observations du représentant du Japon. Le rapport dont la Commission est saisie ne représente pas une réponse complète à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, et il faudra examiner la question plus avant à la cinquante et unième session, au vu d'un rapport plus détaillé. Étant donné le rôle crucial que joue l'Organisation en tant qu'unique organe universel s'occupant de questions telles que la paix, la sécurité et le développement économique, il ne convient pas de voir les réductions budgétaires comme une fin en soi, mais comme un moyen de rationaliser l'Organisation afin qu'elle puisse répondre le plus efficacement possible aux attentes croissantes de la communauté internationale.

17. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) dit que le personnel du Secrétariat doit concourir à la solution de la crise financière. Les fonctionnaires doivent reconnaître que les États Membres sont leurs employeurs, et être disposés à consentir des sacrifices. M. Odaga-Jalomayo demande à ce propos si les hauts fonctionnaires du Secrétariat perçoivent encore des indemnités de représentation et, dans l'affirmative, à combien cela revient à l'Organisation.

La séance est levée à 16 heures.